

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.45

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Peynier - Contrat départemental de développement et d'aménagement
2015-2018 - Tranche 2018 - Transfert de la compétence eau -assainissement au profit de la
Métropole d'Aix-Marseille-Provence.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation :

- d'une part, le programme de travaux envisagé par la commune de Peynier, pour la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2015-2018, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2017, avec notamment la suppression de la tranche 2019 portant ainsi le contrat sur quatre ans au lieu des cinq ans initialement prévus, conformément à l'annexe 1 et la modification du projet d'agrandissement du groupe scolaire Jean Jaurès en projet d'extension de l'école maternelle ;
- d'autre part, le transfert de la subvention allouée par le Département à la commune de Peynier dans le cadre de l'opération "Réaménagement des principales rues du village" inscrite au contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2018 au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence dans les conditions identiques au contrat initial, selon le détail présenté en annexe 2.

Ces modifications n'ont aucune incidence financière sur l'économie générale du contrat 2015/2018.

1- CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT 2015-2018 - TRANCHE 2018

CREATION D'UN PARKING ENTERRE SOUS LA COUR DU CHATEAU

La commune de Peynier projette de réaliser un parc public de stationnement sous la cour du Château, bâtiment emblématique du centre ancien du village, que la commune a acquis par voie de préemption il y a quelques années.

Ce projet de cent places en centre village s'inscrit dans la volonté de la commune de répondre à la très forte demande en terme de stationnement de la part de la population. Il permettra d'une part un stationnement à l'année pour les résidents du centre ancien non accessible aux véhicules et d'autre part offrira ponctuellement aux visiteurs qui souhaitent se rendre en centre-ville un moyen de stationner sans difficulté.

Le montant de cette opération, prévue de 2016 à 2018, s'élève à 2.435.951 € HT dont 2.281.051 € HT au titre de la tranche 2018. La commune pourrait bénéficier d'une subvention globale de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence de 487.190 € La subvention départementale pourrait s'élever à 1.461.571 € dont 1.368.631 € au titre de la tranche 2018.

EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE

La commune de Peynier est confrontée à une augmentation importante des enfants scolarisés en maternelle. L'extension de l'école maternelle devient donc une priorité avec une ouverture de deux classes supplémentaires pour la rentrée 2019/2020.

La configuration actuelle du bâtiment ne permet pas de réaliser une extension immédiate du bâti existant. Cependant, étant en proximité de la bibliothèque municipale, il est envisagé de déplacer la bibliothèque afin de récupérer ce bâtiment pour l'englober dans le périmètre de la maternelle actuelle en élargissant par là-même l'espace cour et jeux pour les enfants.

Le montant de cette opération, prévue en 2018, s'élève à 380.726 € HT pour la tranche 2018. La commune pourrait bénéficier d'une subvention globale de la Métropole Aix Marseille Provence de 76.145 € La subvention départementale pourrait s'élever à 228.436 € au titre de la tranche 2018.

REAMENAGEMENT DES PRINCIPALES RUES DU VILLAGE

La commune de Peynier a souhaité engager un programme de travaux pour la réfection des réseaux d'assainissement et d'eau potable du village sur les rues principales, et en parallèle, un réaménagement global des voies concernées.

Les travaux porteront essentiellement sur les conditions de circulation des véhicules afin d'optimiser les sens de circulation, la mise en place de zones de ralentissement, les aménagements de surfaces et équipements (voies de circulation, trottoirs, espaces verts, éclairage).

En 2018, il est programmé la dernière tranche des rues du Jaillet et des Marseillais ainsi que la deuxième tranche de travaux sur les rues du centre ancien (rues de l'église, de l'arceau, de Provence, des remparts et des ormeaux) et enfin des travaux sur les avenues Garenne, Badarussse et Saint Eloi ainsi que sur les rues des Bergers, des Ecoles et Longue.

Le montant de cette opération, prévue de 2016 à 2018, s'élève à 1.876.002 € HT dont 504.887 € HT au titre de la tranche 2018. La commune pourrait bénéficier d'une subvention globale de la Métropole Aix Marseille Provence de 375.200 € La subvention départementale pourrait s'élever à 1.125.601 € dont 302.932 € au titre de la tranche 2018.

ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE

La commune de Peynier a procédé, depuis quelques années, à l'informatisation de la plupart de ses services : administratif, crèche, école élémentaire, police municipale et bibliothèque. Au sein des services administratifs, une mise en réseau a été réalisée.

De plus, la demande d'informatisation s'est étendue à l'école maternelle où les enfants doivent déjà être initiés à l'outil informatique.

La commune envisage donc, sur trois années, de renouveler progressivement l'ensemble du matériel informatique existant. En 2018, les installations concerneront essentiellement deux sites : la bibliothèque et l'école maternelle.

Le montant de cette opération, prévue de 2016 à 2018, s'élève à 85.524 €HT, dont 23.728 €HT pour la tranche 2018. La commune pourrait bénéficier d'une subvention globale de la Métropole Aix Marseille Provence de 17.105 € La subvention départementale pourrait s'élever à 51.314 € dont 14.237 € au titre de la tranche 2018.

2- CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TRANSFERT A LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE DE L'OPERATION "REAMENAGEMENT DES PRINCIPALES RUES DU VILLAGE" FIGURANT DANS LE CONTRAT DEPARTEMENTAL 2015/2018 DE LA COMMUNE DE PEYNIER

Suite au transfert de la compétence eau, assainissement, pluvial au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, à compter du 1er janvier 2018, il convient d'opérer le transfert de subvention allouée pour une partie de l'opération "Réaménagement des principales rues du village" au bénéfice de la métropole d'Aix-Marseille-Provence, dans les conditions identiques au contrat initial conclu avec la commune de Peynier.

L'opération prévue en 2018 représente pour la part "assainissement, pluvial" une subvention de 591.427 € pour une dépense subventionnable de 985.711 €HT, conformément à l'annexe 2 du présent rapport.

Ainsi, la dépense subventionnable globale du contrat 2015/2018 est ramenée à 8.806.114 €HT soit une subvention totale de 5.283.669 € conformément à l'annexe 1 du présent rapport qui présente également l'échéancier actualisé.

La participation globale du département au titre de la tranche 2018 du contrat départemental pourrait s'élever à 1.914.236 € sur une dépense subventionnable de 3.190.394 €HT.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense a déjà été imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2015-10127U en application de la délibération n°112 du 30 janvier 2015.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL